

Association  
des constructeurs  
de routes  
et grands travaux  
du Québec



**ACRGTQ**

SECTEUR AFFAIRES  
GOUVERNEMENTALES  
ET PUBLIQUES

SERVICE PRÉVENTION,  
SANTÉ ET SÉCURITÉ  
AU TRAVAIL

SERVICE RELATIONS  
DU TRAVAIL ET  
AFFAIRES JURIDIQUES

SERVICE LOIS  
ET RÉGLEMENTS

SECTEUR SCIENCE,  
TECHNOLOGIE  
ET INNOVATION

#### SIÈGE SOCIAL, QUÉBEC

435, Grande Allée Est  
Québec (Québec)  
G1R 2J5

Téléphones  
418 529-2949  
1 800 463-4672  
Télécopieur  
418 529-5139

#### BUREAU DE MONTRÉAL

7905, boul. Louis-  
Hippolyte-Lafontaine  
Bureau 100  
Montréal (Québec)  
H1K 4E4

Téléphones  
514 354-1362  
1 800 463-4672  
Télécopieur  
514 354-1301

#### EN LIGNE

Site Internet  
[www.acrgtq.qc.ca](http://www.acrgtq.qc.ca)  
Courriel général  
[acrgtq@acrgtq.qc.ca](mailto:acrgtq@acrgtq.qc.ca)

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DE L'ACRGTQ en mode virtuel**

**Le vendredi 29 janvier 2021, 10 h 30**

### **Ordre du jour**

1. Présences;
2. Ouverture de l'assemblée par le président du conseil d'administration;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle;
5. Approbation des gestes posés par les administrateurs et les permanents;
6. Rapport du président du conseil d'administration pour l'année 2020;

### **Ordre du jour de l'assemblée générale des membres associés**

1. Mot de bienvenue du président
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du compte rendu de la dernière assemblée générale annuelle
4. Rapport du président des membres associés de 2020
5. Élection du comité des membres associés pour 2021
6. Varia
7. Levée de l'assemblée

### **Reprise de l'assemblée générale des membres**

7. Rapport de la directrice générale;
8. Dossiers importants pour l'année 2021 par le président du conseil d'administration;
9. Rapport des vérificateurs;
10. Nomination des administrateurs;

11. Nomination des vérificateurs;
12. Période de questions;
13. Affaires nouvelles;
14. Clôture de l'assemblée.

**Prenez note que les inscriptions sont gratuites et obligatoires pour participer à cette assemblée générale annuelle.**